



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°86/2021

Date de convocation : 20/07/2021

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 juillet 2021 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Monsieur Julien PORTIER**

**Objet : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT A LA FONCIERE**

**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

BOURNE Hervé	DALEX Jacques	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Julien
BRACHET Marc	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	PRUD'HOMME Philippe
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	LUCIANI Michel	SCHERMA Sébastien
BRUNET André	FERNANDEZ Sophie	MILLET-URSIN Marc	STRAPPAZZON Philippe
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
COUTIN Michel	GONZALES Florence	PETIT Monique	VIGNIER Georges
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	PONTHIEU Eric	

**MEMBRE(S) EXCUSE(S) :**

Anne-Marie BERNARD pouvoir	David DUNAND-CHATELLET pouvoir	Laure LEMBERT pouvoir à	Michèle DOMENGE-CHENAL pouvoir à
Philippe PRUD'HOMME	à Martine BRASSOUD	Sébastien SCHERMA	Lucie LITTOZ
Charline MAURICE pouvoir à	BALMONT Nicolas		
Yves CREPEL			

**EXPOSE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Michel COUTIN par courrier du 30 mai 2021 a fait part de sa démission au sein La FONCIERE.

Il convient donc de remplacer Monsieur Michel COUTIN au sein la Foncière.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de désigner un nouveau titulaire.

Est proposé la candidature de Monsieur Marc PAGET.

**La représentation de la CCSLA à la Foncière s'établirait comme suit :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jacques DALEX	Jeannie TREMBLAY-GUETTET
<b>Marc PAGET</b>	Hervé BOURNE

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si cette désignation peut se faire à main levée.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Accepte le vote à main levée
- Désigne Monsieur Marc PAGET délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes des sources du Lac d'Annecy à la Foncière

Résultat du vote :

Votants : 32	Abstention : 0	Exprimés : 32
Pour : 32	Contre : 0	

FAVERGES-SEYTHENEX, le 29 JUIL. 2021

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :



Le Président,  
Jacques DALEX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.